

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 17 (1909)

Heft: 3

Rubrik: Décisions prises par la Direction de la Société suisse de la Croix-Rouge, à la séance du 2 mars 1909

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

jusqu'à 7 d'un jour et de grandes. Je reconnais que l'on s'habitue à tout voir, mais chaque fois c'est avec un sentiment pénible que l'on place le malade sur la table de métal, recouverte de linges stérilisés.

Si notre tâche est quelquefois un peu fatigante, surtout au commencement, c'est pourtant avec bonheur que nous retournons chaque matin auprès de nos chers malades et toutes nous nous trouvons très heureuses. Il y a des personnes parmi celles que nous soignons, dont la reconnaissance est vraiment touchante, et, ce qui est heureux, c'est que ce sont toujours les plus malades, ceux qui demandent le plus de soins, auxquels nous nous attachons le plus.

Nous avons eu une très belle fête de Noël et je ne saurais dire combien c'est émotionnant de voir tous ces malades autour de l'arbre traditionnel. Ceux qui ne pouvaient pas assister à la fête commune ont reçu chacun un petit sapin

particulier; nous avons chanté dans les corridors afin que tous puissent entendre, puis venaient quelques récitaions et une petite pièce amusante jouée par les Sœurs. En général, les malades étaient gais et tous les participants à cette fête en gardent le meilleur souvenir.

Je ne veux pas oublier dans ce petit aperçu de notre vie au Lindenhof d'en signaler encore un des beaux côtés. C'est l'affection et l'esprit de bon accord qui règnent entre les élèves. Nous sentons que nous avons le même but, le même désir d'apprendre et ce sentiment crée un lien entre nous. Nous nous aimons beaucoup et passons de très beaux moments ensemble. La gaieté n'est pas bannie de notre maison, au contraire, elle est nécessaire aux malades comme à nous-mêmes et c'est pourquoi il est bon d'entrer jeune dans cette vocation captivante pour qui en a le goût.

Une Sœur.

Décisions prises par la Direction de la Société suisse de la Croix-Rouge, à la séance du 2 mars 1909.

Le président de la Croix-Rouge suisse ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux deux délégués de retour de leur mission en Italie; il les remercie au nom de la société qu'il représente, du succès de leur travail, et les félicite d'être rentrés dans leur patrie après les péripéties d'un voyage souvent pénible dans les contrées bouleversées par la catastrophe du 28 décembre.

Le secrétaire général donne ensuite un aperçu des comptes de la collecte qui a produit environ fr. 515,000. *)

Les dépenses occasionnées par les premiers envois ont été de fr. 135,000, il reste donc fr. 380,000.

*) dont frs. 175,000 proviennent de la Suisse romande. (Réd.)

Au sujet des expériences faites au cours de cette souscription nationale, le Dr Sahli pense qu'il serait utile que la Croix-Rouge suisse possédât des formulaires de souscription dont les sections ont demandé des milliers d'exemplaires. Il estime aussi qu'il faudra étudier sérieusement si la Croix-Rouge suisse ne devrait pas posséder un matériel de réserve, — tentes, lits, etc., — qui pourrait être immédiatement mobilisé en cas de sinistre national ou en dehors de nos frontières.

Quant à la somme disponible actuellement, les membres sont unanimes à proposer de s'en servir pour faire des allocations aux *sinistrés suisses*, et pour éle-

ver en Calabre comme à Messine des *maisons en bois*.

Après avoir mûrement discuté la question, la Direction décide:

1. Les sommes encore disponibles, environ fr. 380,000 seront employées:

- a) A venir en aide aux ressortissants suisses qui ont subi des dommages dans le sud de l'Italie;
- b) A élever un grand nombre de maisons dont la construction résistera aux mouvements sismiques; ces maisons simples et pratiques, pour une ou pour deux familles, seront montées — après entente avec le gouvernement italien — en Calabre et à Messine. Elles seront remises à certaines conditions, à des familles qui, du fait du tremblement de terre, se trouvent sans habitation convenable.

En vue de s'occuper de cette double activité de secours, la Direction a nommé les commissions suivantes:

- a) *Le Comité de la section de la Croix-Rouge de Zurich*, pour les secours aux ressortissants suisses;
- b) *Le Comité de la section de Neuchâtel* pour l'étude des questions techniques concernant les bâtiments destinés à l'Italie méridionale;
- c) *Le Bureau de la Direction* pour le règlement des questions formelles concernant l'érection de maisons ainsi que pour les tractations avec le gouvernement italien.

Les commissions sont libres de se compléter par l'adjonction de personnes qualifiées. Il leur sera donné connaissance, au début de leurs travaux, du crédit maximal qu'elles ne pourront dépasser. Ces sommes seront définitives, et ne pourront en aucun cas être majorées. Les comptes concernant les dépenses des commissions seront tenus par le Secrétariat général qui

fera tous les versements nécessaires. Les travaux des commissions devront commencer assez tôt pour que la Direction puisse statuer sur les propositions définitives accompagnées des devis nécessaires, dans la première moitié d'avril 1909.

Les commissions reçoivent encore les indications suivantes:

Les *allocations à des familles suisses sinistrées* devront être mûrement pesées, après informations détaillées prises auprès de personnes compétentes; chaque demande est à examiner et les subventions ne devront être proposées que lorsque la commission se sera rendu compte de la position économique et sociale antérieure de la famille qui demande des secours. Ce sont moins les pertes subies que le degré d'indigence actuelle des ressortissants suisses, qui doivent être pris en considération; le but des subventions doit être non seulement une amélioration passagère, mais *durable*, de la situation économique de ces personnes. Dans le cas où la commission aurait à s'occuper de cas où il n'y a pas de doute qu'une allocation immédiate soit nécessaire, elle pourra allouer une avance de fonds qui sera versée à l'intéressé par le Secrétariat général. La commission devra présenter à la Direction un rapport sur tous les cas qu'elle aura pris en considération, au plus tard jusqu'au 15 avril; ce rapport motivé devra contenir des propositions définitives touchant la somme et la façon de procéder pour chaque allocation.

Les demandes de subventions parvenues à la commission après le 31 mars ne pourront plus être prises en considération.

La *Commission des constructions* recevra du Secrétariat général les plans, devis et offres, parvenus jusqu'à ce jour à la Croix-Rouge suisse.

Son travail consistera spécialement:

- a) A fixer un ou plusieurs types définitifs de maisons pour une ou deux familles; il faudra pour l'établissement de ces immeubles-type, prendre en considération la situation climatique et sismologique de l'Italie méridionale;
- b) A faire les plans d'exécution détaillés, à les faire reproduire et à établir le cahier des charges;
- c) A s'occuper des conditions de livraison qui devront être publiées;
- d) A ouvrir un concours par la voie des journaux et à examiner les offres qui lui parviendront;
- e) A préaviser la Direction sur la manière de remettre le travail et les commandes.

Le Bureau de la Direction s'occupera de mener à bonne fin cette nouvelle intervention de la Croix-Rouge suisse en Italie, en prenant contact avec le gouvernement italien pour le règlement des questions de droit, de construction et de police sanitaire, ainsi que pour l'obtention gratuite de terrains à bâtir, du transport des maisons et du personnel chargé de la construc-

tion. La Direction s'entendra à ce sujet avec la légation suisse à Rome, qui veut bien lui prêter ses bons offices.

En outre, le Bureau de la Direction fera les démarches nécessaires pour le choix des habitants des châlets suisses.

Enfin, c'est au Bureau qu'incombera le travail du contrôle des livraisons et du règlement des comptes.

2. Les présentes décisions seront communiquées aux sections de la Croix-Rouge, aux comités de l'alliance des samaritains, de la Société militaire sanitaire suisse, de la Société d'utilité publique des femmes suisses, à la presse, et aux représentants de la Suisse en Italie.

3. Après règlement complet et définitif de tout ce qui concerne les secours pour l'Italie méridionale, la Direction publiera les comptes finaux; cette publication paraîtra probablement en automne 1909. La plaquette donnera les recettes, groupées par cantons, et contiendra les remerciements de la Croix-Rouge suisse à tous ceux qui ont contribué à l'envoi de secours pour le Midi.

Résultats de la collecte en faveur de l'Italie méridionale dans la Suisse romande.

1. *Jura bernois*. Le Comité de la Croix-Rouge Berne-Jura, a fait imprimer un appel en faveur de la collecte, et cet appel a été adressé à toutes les communes du Jura bernois. Beaucoup de communes ont adressé directement à Berne, le montant des souscriptions, aussi les chiffres qui suivent n'ont qu'une *valeur relative*:

District de Courtelary, 15 villages, enfants

des Ecoles du dimanche de St-Imier, et produit d'un

concert frs. 2195.85

District de Neuveville, Prêles

seul » 44.70

District de Delémont, deux

communes » 117.50

District de Moûtier, 13 com-

munes » 1895.90

A reporter frs. 4253.95